FICHE PROJET LEADER
HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation de la cure pour l'accueil de services pour rendre plus attractif le centre bourg de Tence
MAÎTRE D'OUVRAGE	Nom de la structure demandeuse : Commune de Tence Statut juridique : Commune, Collectivité locale, Statut public Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 29 salariés – 5 838 000 € de budget - 3123 habitants Représentant légal : David SALQUE-PRADIER, Maire Adresse : Place de l'Hôtel de Ville Téléphone : 04 71 59 82 67 Adresse e-mail : ocs.cc.hautlignon@orange.fr Numéro SIRET : 214 302 440 00018 Numéro TVA : FR 62214302440 Numéro PDA : 00322230
OBJECTIFS	- Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
LOCALISATION DU PROJET	Montée de la Cure sur la parcelle BC 070, en face de l'église, à proximité direct de la mairie, Commune de Tence, CC Haut-Lignon
DESCRIPTION	La commune de Tence se situe sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Lignon. La commune souhaite réhabiliter sa cure, située dans le centre bourg de la commune. La construction de ce bâtiment date de 1973. Le bâtiment est aujourd'hui vacant, et se détériore petit à petit à cause de sa sous-occupation. Ainsi, la commune souhaite réhabiliter ce bâtiment pour valoriser le foncier existant, et développer de nouveaux usages pour rendre le centre bourg de la commune plus attractif. La réhabilitation du bâtiment comprend plusieurs volets : • Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) pouvant accueillir 8 enfants ; • Création de salles associatives ; • Rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment et mise en accessibilité. Par ailleurs, le gain énergétique estimé grâce à ces travaux est de l'ordre de 90 %, selon l'audit énergétique réalisé. Cette réhabilitation permettra de réaffecter des locaux vacants vers un nouvel usage tout en apportant des services complémentaires sur la commune.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 30/07/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027	
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	**Description**	**Montant HT**
	Désamiantage - Démolition	61 934.60 €
	Maçonnerie - Façades	107 563 €
	Menuiseries extérieures	62 201.01 €
	Serrurerie	28 527.25 €
	Plâtrerie peinture	90 275.78 €
	Menuiserie intérieure	57 893.13 €
	Chape	8 357.26 €
	Sols-faïence	21 813.54 €
	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	48 731.89 €
	CFO/CFA et Chauffage électrique	69 600.00 €
	TOTAL	**556 897.46 €**
	TOTAL ELIGIBLE LEADER	***556 897.46 €***

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	**Financeur**	**Montant**	**Etat d'avancement**
	LEADER Haute-Loire	**80 000.00 €**	**Subvention sollicitée**
	Départ HLoire CAP 43	63 930.20 €	Délibération 06/10/2025
	CAF Haute-Loire	52 800.00 €	Convention 25/11/2025
	Etat (Fonds Vert)	149 986.00 €	Arrêté du 30/05/2026
	TOTAL Aides Publiques	**346 716.20 €**	**62 %**
	Autofinancement	210 181.26 €	38 %
	TOTAL Financement	**556 897.46 €**	**100 %**

RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1

Critères de sélection	**Items de qualification**	**Eléments de réponse** ***Proposition : 90/100***	**Pondération AAP 1.1** ***(Si item validé, la note max est attribuée)***
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	*Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement*	Le projet permettra de réduire les charges de fonctionnement liées aux consommations énergétiques par la rénovation du bâtiment.	**5/5**
	Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg	Le projet permettra de renforcer l'attractivité du centre bourg en valorisant le foncier existant.	**25/25**
	Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers	Le projet permettra de proposer un nouveau service aux acteurs et administrés du territoire.	**10/10**
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	*Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire*	Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement et de revitalisation du centre bourg.	**5/5**
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)	*Pas d'éléments repérés*	0/5
	Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)	Cette réhabilitation renforcera le tissu social de la commune, et son dynamisme global.	**20/20**
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	*Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,…)*	La réhabilitation de cette cure améliorera sa consommation énergétique.	**10/10**
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité	Le bâtiment sera adapté au changement climatique sur les plans thermique (confort d'été et d'hiver)	**15/15**

	(Adaptation/Lutte contre changement climatique)		
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	*Pas d'éléments repérés*	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		30/07/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		13/11/2025
	- La commune a délibéré lors du Conseil Municipal en date du 19/06/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	- La commune a obtenu une aide du Département, dans le cadre du CAP 43, pour un montant de 78 023,00 € sur une base de dépense de 679 660,15 € (par délibération du 06/10/2025), soit 68 930,20 € retenus au prorata dans le plan de financement LEADER. - La commune a également obtenu une aide de la CAF pour un montant de 52 800 € sur une base de dépense de 543 728 €, par convention du 25/11/2025. - La commune a obtenu une aide auprès de l'Etat dans le cadre du fond Vert pour un montant de 149 986 € sur une base de dépense de 242 909 € par un arrêté attributif en date du 30/05/2026. - Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			80 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100